

## COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

**PRESENT(E)(S)** : M. BONNIN – M. GEFFROY – MME POULAIN – M. CORDONNIER – MME JOALLAND – M. JOURNET – MME LOUIS – M. CLUZE – MME BOUTON – MME BENTZ – MME SCHINDLER – M. GUILLOT – M. BABOUR – MME BLANCHET – M. HAMADI – MME LEFAUCHEUR – M. DAVIAU – MME BOUCHERON – M. BOSSARD – MME KOUBA – M. LOUIS – MME VANNIER – M. MUTSHE – MME BONNET – M. GAUTIER – MME BOSSARD – MME HANANE – M. DANGE

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS** : M. LE BORGNE donne pouvoir à M. CORDONNIER

**ABSENT(E)(S)** : néant

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Mme LE FAUCHEUR Fanny, secrétaire de séance. Celle-ci accepte.

\*  
\* \*

- Désignations des déléguées aux syndicats intercommunaux

\*  
\* \*

### **Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal pour la Restauration**

En vertu de l'article L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des statuts du Syndicat, M. le Maire propose de nommer les délégués ci-dessous et de choisir le vote à mains levées :

<b>Délégués du Syndicat Intercommunal pour la Restauration</b>	
<b>3 Titulaires</b>	<b>3 Suppléants</b>
Philippe BONNIN	Cyril JOURNET
Christelle SCHINDLER	Maryline KOUBA
Patrick GEFFROY	Véronique VANNIER

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

**Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique et de Danse Jean Wiener**

En vertu de l'article L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des statuts du Syndicat, M. le Maire propose de nommer les délégués ci-dessous et de choisir le vote à mains levées :

<b>Délégués du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique et de Danse Jean Wiener</b>	
<b>3 Titulaires</b>	<b>3 Suppléants</b>
Philippe BONNIN	Nathalie BENTZ
Marie-Micheline LOUIS	Emmanuel BOSSARD
Véronique VANNIER	Christelle SCHINDLER

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

**Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie**

En vertu de l'article L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des statuts du Syndicat, M. le Maire propose de nommer les délégués ci-dessous et de choisir le vote à mains levées :

<b>Délégués du Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie</b>	
<b>2 Titulaires</b>	<b>2 Suppléants</b>
Philippe BONNIN	Patrick GEFFROY
Florence POULAIN	Annick BLANCHET

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**



Lecture de la charte de l'élu local par M. le Maire.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.*

